



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Santé Publique et Environnementale (DSPE)  
Département SPE de la Sarthe  
19 boulevard Paixhans – CS 71914  
72019 LE MANS Cedex 2  
Affaire suivie par : Cyrille GAUCHER  
Téléphone : 02 44 81 30.03  
Courriel : [ars-dt72-spe@ars.sante.fr](mailto:ars-dt72-spe@ars.sante.fr)

Objet : Demande d'avis sur un Permis d'Aménager  
Chronolignes

**PA 72386 23 Z0002**

Espace public – Le Mans

Copie par mail [urba-dds@lemans.fr](mailto:urba-dds@lemans.fr)



Le Mans, le 22/11/2023

**Le Directeur de la Santé Publique et  
Environnementale**

**A**

**Monsieur le Président de Le Mans Métropole  
Direction du Développement Urbain  
Service Urbanisme - Foncier  
Condorcet – CS 40010  
72039 LE MANS Cédex 9**

Monsieur le Président,

Vous m'avez relancé concernant l'avis de l'ARS sur le dossier de Permis d'Aménager des Chronolignes sur le réseau urbain de transport public de le Mans Métropole.

Ces aménagements de trois lignes de bus (C4, C5, C6) devraient permettre une augmentation de la fréquence des bus, une meilleure desserte notamment de la gare, devrait contribuer à améliorer le réseau de transports en commun de la Ville et développer le réseau cyclable.

Au cours de la consultation du public, il a été relevé la remise en question du partage des voies de bus et des pistes cyclables. Effectivement, pour des raisons d'angles morts importants induits pour les bus, il est préférable de séparer la circulation des bus et des vélos.

L'aménagement des Chronolignes est également l'occasion de développer la végétalisation urbaine. L'ARS insiste sur l'utilité de développer les alignements d'arbres le long des routes pour réduire les phénomènes d'îlots de chaleur et apporter un ombrage suffisant aux piétons, afin d'adapter au mieux la ville au changement climatique. L'ARS souhaite que la ville privilégie, l'ombrage par des arbres aux feuillages fournis issus d'espèces peu allergisantes.

Après examen du dossier, j'émetts un avis favorable à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de l'ARS des Pays-de-la-Loire et par  
délégation,  
La responsable du département Santé publique et  
environnementale de la Sarthe

  
**Géraldine GRANDGUILLOT**

